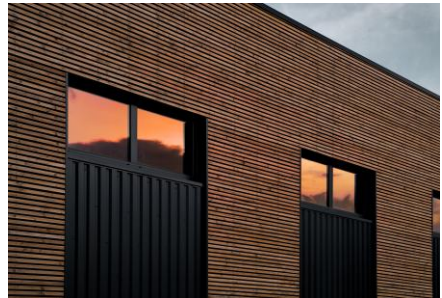


Communauté de communes des Vallons du Lyonnais

FONCIER ÉCONOMIQUE – CEREMA / EPF DE BRETAGNE
ZOOM SUR L'ACTION ECONOMIQUE DE LA CCVL (69)
3 juin 2024

Sommaire

- Quelques éléments de contexte
- La politique foncière économique de la CCVL
- La mission d'architecte conseil en PAE



Quelques éléments de contexte

- [illegible]

Le tissu économique

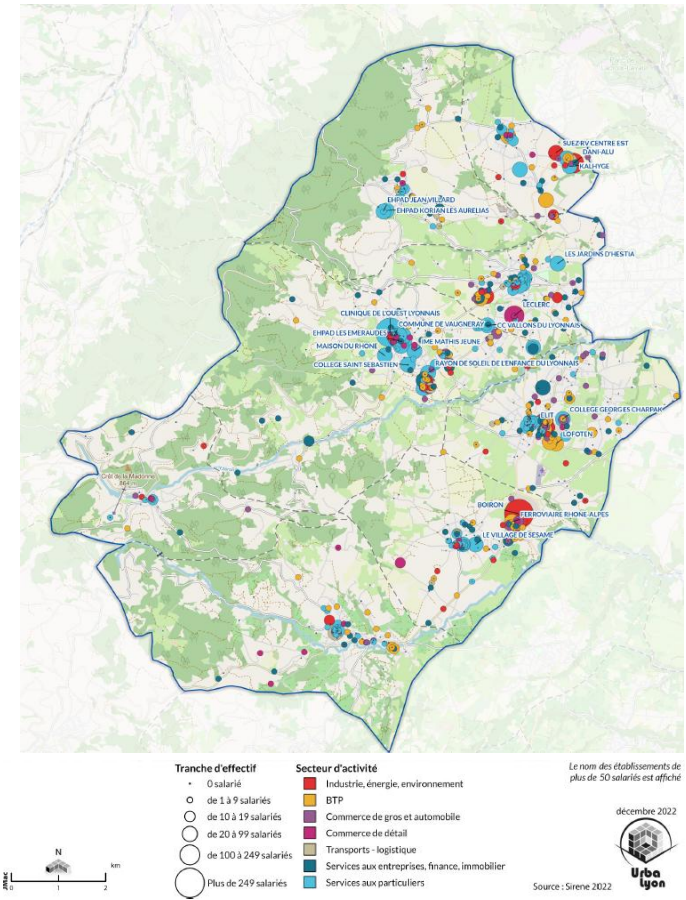
31 500 Habitants
7 800 Emplois

15 600 Actifs
50 emplois / 100 actifs

3 200 établissements
1 000 établissements artisanaux



- ❖ 1/3 des emplois dans l'industrie
 - ❖ Hyper-spécificité dans le domaine pharmaceutique avec Boiron
 - ❖ PME équipementiers industriels (mécanique, métallurgie et spécificité dans le travail du bois)
- ❖ 13 % des emplois dans le BTP
- ❖ 1/4 des emplois dans les services aux particuliers
- ❖ 25 % des établissements sont employeurs
 - ❖ 5 établissements de plus de 100 salariés



La politique foncière économique de la CCVL

La stratégie foncière à vocation économique

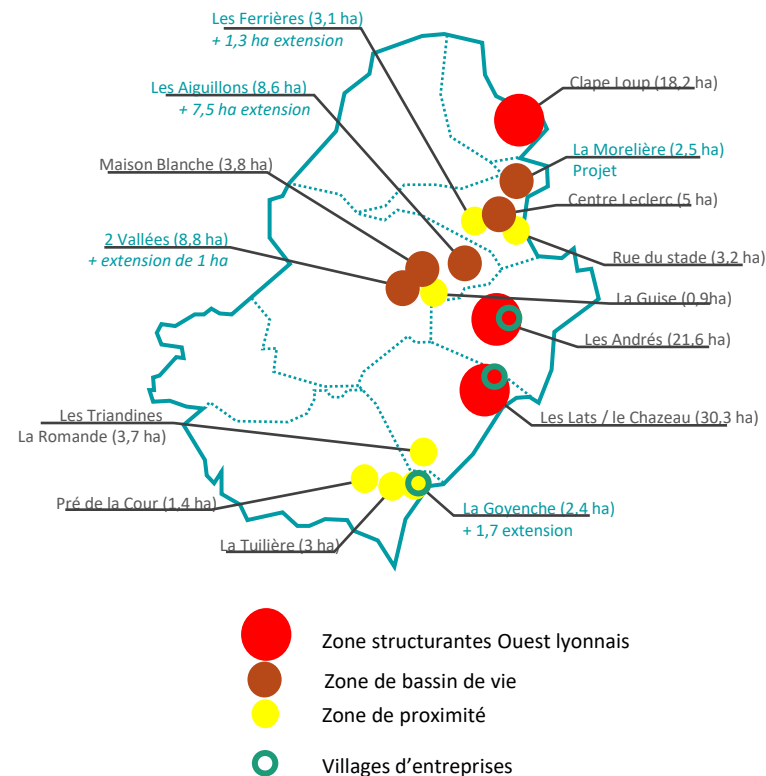
❖ Elaboration d'un Schéma d'Accueil des Entreprises (échelle SCoT)

- ❖ Vision territoriale à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
- ❖ Intégration des enjeux de la loi Climat et résilience du 22 août 2021 (ZAN)
- ❖ Inventaire des PAE et identification des potentialités foncières
- ❖ 13,5 ha en extension (ENAF) / 15 ha en densification

❖ Définition d'une stratégie

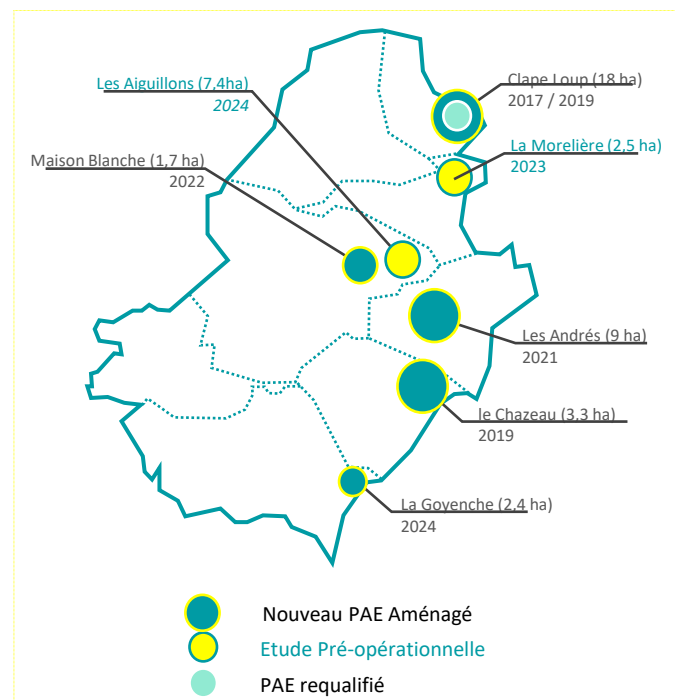
- ❖ Accueillir environ **3 700 emplois en 20 ans sur la CCVL** (dont 2 000 en PAE)
- ❖ Prioriser un développement économique endogène, en répondant aux besoins de parcours résidentiel des entreprises
- ❖ Engager une montée en gamme des espaces économiques... dans un contexte de sobriété foncière

❖ Poursuite de la démarche avec l'engagement d'une stratégie foncière économique à partir de 2025



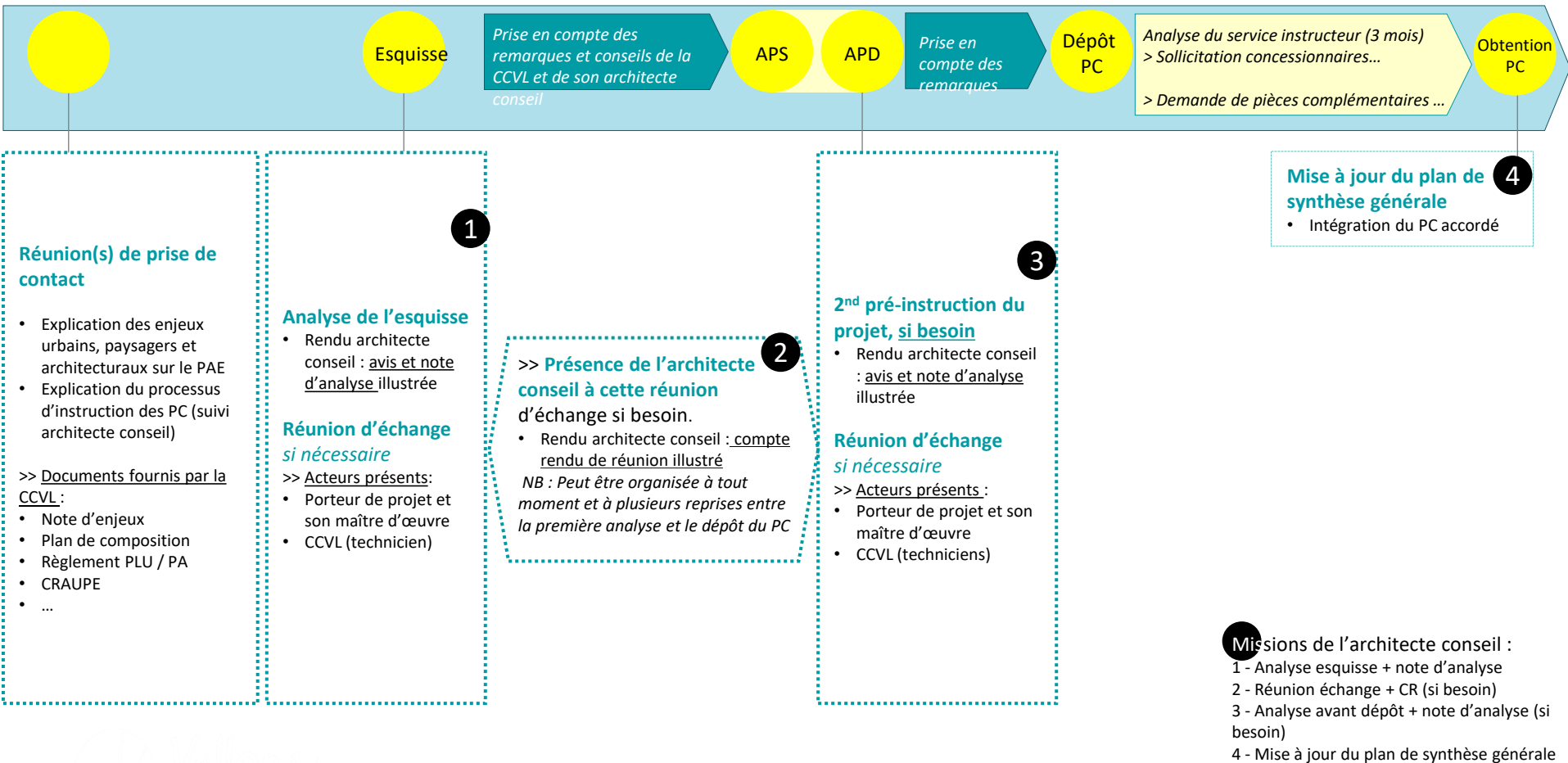
Les projets d'aménagement économiques

- ❖ Aménager qualitativement les nouveaux PAE (en régie)
 - ❖ Aménagement à forte qualité urbaine, paysagère et environnementale
 - ❖ Commercialisation et suivi des constructions
 - ❖ Promotion / imposition QE (dont EnR)
- ❖ Promouvoir des formes urbaines innovantes répondant aux enjeux de compacité urbaine et de limitation de la consommation d'espaces
 - ❖ Réflexion sur les nouvelles formes urbaines et immobilières
 - ❖ Création de villages d'entreprises
- ❖ Engager des réflexions sur les besoins de requalification des PAE existants



La mission d'architecte conseil

Procédure d'accompagnement architectural



Avis type architecte conseil

Pour plus d'informations :

Romain DELAGE

Responsable service

développement économique

Tél : 04 78 57 84 02 - 06 24 84 86 69

Mail : romain.delage@ccvl.fr